



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026 : INFORMATIONS SUR LA DEMI-PENSION

Chers parents,

Nous souhaitons vous apporter des précisions concernant l'organisation de la demi-pension pour la rentrée scolaire 2025-2026.

La demi-pension du collège Euzhan Palcy fonctionne par forfait et non à la carte. Cela signifie que les élèves s'inscrivent pour un forfait fixe (3 ou 4 jours) en fonction de leur classe :

- Toutes les classes sont en **forfait 3 jours (lundi, mardi, jeudi)**,
- sauf les classes suivantes qui ont cours le vendredi après-midi et relèvent donc du **forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)** : 3e2, 3e1, 4e4, 6e2, 6e3, 6e4

Conformément au règlement intérieur (Titre III – Fonctionnement de l'établissement) :

- Les élèves demi-pensionnaires (régime B) ayant cours uniquement le matin déjeunent obligatoirement à la cantine puis peuvent quitter l'établissement sur présentation de leur carnet de correspondance, selon leur créneau de repas.
- La demi-pension repose sur un forfait non remboursable, sauf cas prévus (maladie d'une durée de 5 jours minimum, stage, voyage scolaire, grève prolongée, changement de régime justifié).

-Le paiement du 1er trimestre s'effectuera du 24 au 28 novembre après réception de la facture.

-Un comportement correct est exigé au réfectoire. Il est strictement interdit de sortir avec de la nourriture, à la fois pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire. De plus, cette règle vise à éviter la prolifération de papiers et déchets dans l'ensemble du collège.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire.

La secrétaire générale

Pauline LE GOFF



Le Principal,

Jean-François MICHEL

